



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale des soignants et travailleurs sociaux

Question écrite n° 39309

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les inquiétudes exprimées par certains personnels du secteur de l'accompagnement des personnes en situation de précarité concernant l'absence de revalorisation salariale. Depuis le début de la crise, les services tels que les LHSS (lits halte soins santé), les LAM (lits d'accueil médicalisés), les centres de santé, les SSIAD précarité (services de soins infirmiers à domicile) ou les structures du secteur AHI (accueil hébergement et insertion), de l'accès au logement, de la demande d'asile et de l'insertion par l'activité économique se sont fortement investis dans la continuité de leurs missions auprès des plus démunis. Cependant, les mesures de revalorisation salariale du Ségur se sont concentrées sur les personnels des établissements hospitaliers et des Ehpad publics et privés. Les soignants et les travailleurs sociaux au sein des associations et des organismes de lutte contre l'exclusion n'entrent pas dans le champ d'application de ces revalorisations. Les niveaux de salaires inférieurs rendent les postes à pourvoir moins attractifs et incitent les salariés à quitter leurs fonctions pour les secteurs revalorisés. Les niveaux de salaires des secteurs associatif et privé sont également en décalage par rapport à ceux de la fonction publique et connaissent les mêmes effets. Enfin, les coûts liés à la gratification des stages sont directement imputables sur les frais de fonctionnement des associations, aggravant ainsi les difficultés majeures que rencontrent les gestionnaires des établissements dans le recrutement des collaborateurs ou la formation de nouveaux soignants et travailleurs sociaux. Dès lors, il lui demande s'il n'est pas opportun de revaloriser les salaires des intervenants sociaux et de l'ensemble des professionnels œuvrant dans le champ de la lutte contre l'exclusion à hauteur de celui des agents du secteur de santé et des Ehpad, d'aligner les financements alloués aux associations sur cette logique de revalorisation et que l'État ou les régions prennent en charge la gratification des stages en raison de leurs compétences pour la formation des professionnels. En conclusion, il lui demande donc les mesures qu'il entend prendre pour revaloriser leurs rémunérations.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39309

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4513

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)